Maldives : violée à répétition, une ado de 15 ans est inculpée pour adultère en vertu de la charia

07/01/2013 à 11h12

Une jeune fille de 15 ans qui a enterré son bébé vivant avec l'aide de son beau-père a été accusée d'adultère en vertu de la charia aux Maldives. Ce délit est passible d'une peine de flagellation. […]

Les habitants de l'île affirment que **la jeune fille a été violée et abusée sexuellement à répétition pendant des années**. Mais cela n'a pas empêché le Procureur général d'inculper la victime pour fornication. Un fonctionnaire du bureau de Procureur général n'a pas donné plus de détails mais a ajouté que l'affaire avait été envoyée au tribunal de la jeunesse. […]

Haveeru via Poste de veille

Rappel

> ***Pour la Cour Européenne des droits de l'homme (CEDH), la charia est incompatible avec les régimes occidentaux dits "démocratiques". En 2001, dans un jugement concernant un parti islamique turc, la CEDH tranchait et déclarait au sujet de l'islam et de la charia :***
> • *« Il est difficile à la fois de se déclarer respectueux de la démocratie et des droits de l'homme et de soutenir un régime fondé sur la Charia ».*
> • *« Lui sont étrangers des principes tels que le pluralisme dans la participation politique ou l'évolution incessante des libertés publiques ».*

• « Les références explicites à l'instauration de la Charia sont difficilement compatibles avec les principes fondamentaux de la démocratie. »
• « [La charia tend à supprimer] le rôle de l'État en tant que garant des droits et libertés individuels et obligerait les individus à obéir à des règles statiques de droit imposées par la religion concernée.»
• « [Elle est] l'antithèse de la démocratie, dans la mesure où elle se fonde sur des valeurs dogmatiques et est le contraire de la suprématie de la raison (…) »
(lire l'arrêt intégral de la CEDH)

La CEDH ne précise pas qu'islam et charia sont strictement indissociables. NDLR